

Comité Technique commun du 16 février 2018 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE

PÔLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS / DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

Actualisation de l'Organisation et l'Aménagement du Temps de Travail (OATT).

A. Contexte

La dernière modification de l'OATT au sein de la Direction de l'Assainissement date de 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence assainissement a été transférée à Rennes Métropole. Ainsi, la Direction actuelle est composée des agents issus de la Ville de Rennes mais aussi d'agents provenant d'autres collectivités. Par ailleurs, la reprise en régie de l'Oxidation par Voie Humide (OVH) en avril 2016 a entraîné la constitution d'une nouvelle équipe dont l'OATT est actuellement celle de l'exploitant précédent.

B. Enjeux

Il est donc nécessaire de refaire un point sur l'OATT de la Direction afin de vérifier la cohérence globale et sectorielle, en concertation avec les agents.

C. Méthodologie, concertation

L'ensemble des agents a reçu un questionnaire individuel à compléter afin de connaître :

- Leur niveau de satisfaction de l'OATT actuelle,
- Leur intérêt éventuel sur les cycles saisonniers,
- Leurs souhaits d'évolution,

Appréciation globale de l'OATT actuelle :

91 % des agents se déclarent satisfaits de leurs horaires actuels (dont 29% très satisfaits). En 2012 les taux respectifs étaient de 73 et 43 %.

5 agents se sont déclarés n'être pas du tout satisfaits de leurs horaires.

Ces résultats globaux sont très positifs, mais cachent des disparités dans certaines unités de travail. Par ailleurs, nous constatons des souhaits d'adaptation des horaires même dans les unités avec un très fort taux de satisfaction.

Le résultat de cette enquête, ainsi que les propositions ont été présentés aux organisations syndicales représentatives des fonctionnaires le 02 janvier 2018 ainsi qu'aux délégués du personnel de la régie.

D. Propositions

1) Unités de travail sans changement :

Les unités de travail suivantes ont exprimé unanimement leur satisfaction et n'ont pas souhaité de modifications :

- Unité administrative du service exploitation,
- Responsable unité collecte,
- Responsable cellule exploitation traitement, Agent de Maitrise exploitation traitement, cellule Cesson/Laillé,
- Unité maintenance électromécanique,
- Unité sécurité/laboratoire,
- Cellule maintenance visitable,
- Cellule Système d'Information Géographique (SIG),
- Responsable modélisation,
- Service Juridique et Financier,
- Cellule direction.

2) Souhaits d'évolution et propositions

Pour chaque unité de travail, les évolutions proposées sont compatibles avec la marche normale de la direction. Avec le changement de régime de l'unité Oxydation Voie Humide (OVH), l'intégralité des agents sera en régime 37h30 classique et aucun agent (hors astreinte) ne travaillera la nuit ou le week-end.

Tous les horaires en place respectent une plage de présence commune de 9h-11h45 et 14h-16h30 afin de préserver le travail d'équipe.

Unité achats/moyens

Aujourd'hui cette unité fonctionne avec 2 horaires différents qui correspondent aux horaires d'ouverture historiques des 2 magasins du site :

8h-11h45 13h-16h45

8h-11h45 13h15-17h00

Par souci de rationalisation, la direction souhaite harmoniser les horaires de manière à mutualiser les fonctionnements des magasins. Par ailleurs cette harmonisation sera facilitatrice pour les équipes terrain utilisant les magasins.

3 agents préfèrent le premier horaire alors qu'un seul préfère le second.

L'horaire 8h-11h45 13h-16h45 sera donc retenu.

Unité exploitation collecte

87% des agents de cette unité souhaitent passer aux horaires suivants : 8h-11h45 / 13h-16h45. Cette proposition est donc adoptée (anciens horaires 8h-11h45 / 13h15-17h00).

Pour les Agents de Maitrise, le principe de roulement est conservé. Pour être cohérent avec les horaires des agents, l'organisation est la suivante : 8h-11h45 / 13h-16h45 2 semaines sur 3 et 7h45-11h45 / 13h-16h30 1 semaine sur 3.

Seule la cellule maintenance visitable, du fait de son organisation en journée continue et du taux de satisfaction des agents (100% étant très satisfaits), conserve ses horaires actuels : 7h-14h30

Le responsable de l'unité, du fait de son travail en relation avec les autres unités, conserve ses horaires actuels: 8h-11h45 / 13h15-17h00.

Cellule exploitation de la station d'épuration (STEP) Beaurade

5 des 7 agents de la cellule sont satisfaits de leurs horaires actuels en semaine normale (8h-11h45 / 13h-16h45). Ils seront donc conservés.

Par contre, l'intégralité des agents n'est pas satisfait des horaires de la semaine de "dépotage" (une semaine sur 7) : 9h-12h45 / 14h-17h45.

Le motif d'insatisfaction tient à l'augmentation significative des temps de transport car ces horaires correspondent plus au pic des embouteillages.

Cependant, les plages complémentaires de dépotage sont très utilisées par les vidangeurs. Aussi, il n'est pas envisageable de supprimer ces semaines décalées.

Les horaires actuels seront donc intégralement conservés. Les agents concernés regrettent l'absence d'évolution mais la réflexion sur ce sujet se poursuit.

Unité Oxydation par Voie Humide (OVH)

100 % des agents de cette unité souhaitent passer au régime de travail de 37h30 (aujourd'hui 35h) avec les horaires suivants : 8h-11h45 / 13h-16h45. Cette proposition est donc adoptée (anciens horaires 8h-12h00 13h30-16h30).

Unité métrologie

100 % des agents de cette unité souhaitent passer aux horaires suivants : 8h-12h00 / 13h-16h30. Cette proposition est donc adoptée (anciens horaires 8h15-12h00 / 13h00-16h45).

Cellule contrôle terrain des usagers

4 agents ont émis le souhait de modifier leurs horaires suivant les saisons. Cependant les souhaits sont contradictoires entre eux et une telle évolution n'optimiserait pas le fonctionnement de la cellule. Aussi cette proposition n'est pas retenue.

100 % des agents de cette unité souhaitent passer aux horaires suivants: 8h-12h00 / 13h-16h30. Cette proposition est donc adoptée (anciens horaires 8h-12h00 / 13h15-16h45).

Cellule instruction des demandes usagers

Cette cellule nécessite peu de travail en équipe ce qui permet une grande autonomie des horaires des agents qui sont individualisés, en respectant les plages fixes évoqués ci-dessus.

Cellule administrative de l'unité usagers

Cette cellule nécessite peu de travail en équipe ce qui permet une grande autonomie des horaires des agents qui sont individualisés, en respectant les plages fixes évoqués ci-dessus.

Unités territoriales

Cette cellule nécessite peu de travail en équipe ce qui permet une grande autonomie des horaires des agents qui sont individualisés, en respectant les plages fixes évoqués ci-dessus.

Unité Inspection Télévisuelle (ITV)

Cette unité est satisfaite de ses horaires actuels mais souhaite s'aligner sur les équipes de l'unité collecte notamment en raison du travail régulier avec les hydrocureurs. Cette proposition est adoptée : 8h-11h45 13h-16h45 (anciens horaires 8h-12h00 / 13h30-16h30).

Il est proposé une mise en œuvre de ces nouveaux horaires et régimes de travail à compter du 1^{er} mars 2018.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.